

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1942)
Heft: 5

Rubrik: [Geburtstage = Anniversaires]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



H. Schöllhorn
Winterthur.

Le 16 mai M. A. Laverrière, architecte à Lausanne a atteint sa soixante-dizième année. Nos félicitations.

A la Rédaction de l'Art suisse

Neuchâtel

Messieurs,

Ce n'est pas sans un petit choc désagréable que j'ai lu votre : « Proposition de réorganisation de l'exposition nationale des beaux arts » (voir *Art suisse*, n° 3, septembre 1941. *Note de la réd.*) Que signifie, me suis-je demandé, ce premier pas vers la peinture dirigée ?

Depuis deux ans, ceux d'entre nous qui sont soldats ont fait des sacrifices particulièrement pénibles pour ces êtres indépendants, actifs et spontanés que sont les artistes. On les leur a demandés au nom d'une liberté à défendre. Et ils verraient cette liberté limitée dans le seul domaine où elle ait une vraie importance, celui de l'esprit ?

Je pense au contraire qu'on n'obtient la liberté dans l'activité à laquelle on attribue de l'importance qu'en réduisant l'importance du reste de la vie par une stricte discipline. Et je suis prêt à accepter une discipline monacale dans les domaines que je juge inférieurs s'il m'est prouvé que l'activité s'épanouira plus librement dans ceux que je juge supérieurs.

Je dirai encore que l'artiste n'a besoin de plus de liberté que quiconque parce qu'il est plus strictement soumis à ses nécessités intérieures, je dirai qu'il n'a besoin de liberté que pour mieux obéir. Je ne dis pas que des limitations, soit dans le sujet, soit dans les moyens ne soient pas salutaires et même absolument nécessaires à la création artistique. Je dis que bien des artistes sentent en eux-mêmes des nécessités suffisamment impérieuses pour que des limitations extérieures leur soient une entrave. Fournir aux artistes un programme est peut-être bon, mais il est mauvais de vouloir l'imposer uniformément et obligatoirement à tous. Ce qui me peine dans les expositions, c'est justement de voir tant d'artistes se contenter de quelques thèmes à la mode ; c'est de voir tant d'œuvres qui pourraient être signées du même nom. Cela me peine qu'après quelques années, il soit si facile de dire d'une peinture : c'est du 1912, du 1918, du 1925. Cela montre que l'œuvre n'est pas une nécessité de l'être intime de l'artiste, son expression inévitable, tout comme un pommier ne peut donner que des pommes.

Il faut regretter qu'il n'y ait pas plus de rapports entre l'art et la vie. On peut reprocher bien souvent aux artistes de ne pas répondre aux besoins de leur temps.

Mais, c'est à l'artiste, libre expérimentateur, à chercher des formes nouvelles, à renouveler l'esprit. Il doit penser comme il peint et non pas peindre comme il pense (ou comme on voudrait le faire penser).

Respecter la spontanéité de l'art ; le chef-d'œuvre ne se fait pas au commandement. Les puissances créatrices doivent nous révéler un art suisse plutôt que des décrets imposer une formule suisse aux puissances créatrices. S'il existe un esprit suisse, un caractère suisse (et ils existent), il y aura un art suisse (et il existe dans la mesure où les artistes suisses sont eux-mêmes). Mais laissez là, je vous prie, les thèmes nationaux, le visage suisse et même le paysage suisse.

Je crois que les organisateurs d'expositions veulent trop créer une super-œuvre d'art. Une exposition a simplement à montrer la peinture dans les meilleures conditions. Vouloir élever le niveau d'une exposition et diminuer le nombre des refusés me paraît contradictoire. Il y aura toujours beaucoup plus de peinture médiocre que de bonne et si le niveau de la peinture pouvait s'élever considérablement, ce qui était bon serait simplement jugé médiocre.

Un thème imposé ne pourrait donner à l'exposition qu'une tenue bien artificielle, ne ferait que dissimuler superficiellement la médiocrité inhérente à une exposition d'ensemble.

Cela fait penser à ces bibliothèques à la formation desquelles le choix des reliures a pris plus de part que le choix des ouvrages. Si l'on tient à modifier le régime des expositions nationales, je crois que la proposition de notre collègue Kündig, de faire une première élimination par des jurys cantonaux ou régionaux, est bonne. Cela rendrait moins surhumaine la tâche du jury principal et on aurait les œuvres les plus caractéristiques de plusieurs tendances, ce qui est plus intéressant et plus juste que la dominance d'une seule tendance.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de toute ma considération.

Robert HAINARD, Bernex, Genève.

Note de la rédaction : La rédaction de l'*Art suisse* reviendra dans un prochain numéro sur les considérations ci-dessus.

An die Redaktion der Schweizer Kunst

Neuchâtel.

Sehr geehrte Herren.

Ihren « Vorschlag zur Neugestaltung der Nationalen Kunstausstellung » (Siehe *Schweizer Kunst* Nr. 3 September 1941. *Anmerkung der Redaktion*) habe ich nicht ohne einen kleinen, unangenehmen Anstoss gelesen. Was bedeutet, habe ich mich gefragt, dieser erste Schritt zur dirigierten Malerei ?

Seit zwei Jahren haben diejenigen unter uns, die Wehrmänner sind, besonders schwere Opfer gebracht für diese unabhängigen, tätigen und spontanen Wesen, die Künstler. Diese Opfer sind von ihnen verlangt worden im Namen einer zu verteidigenden Freiheit, und nun sollte dieselbe beschränkt werden im einzigen Gebiete, in welchem sie eine wirkliche Bedeutung hat, im Geistigen ?

Ich glaube im Gegenteil, dass die Freiheit in derjenigen Tätigkeit, welcher man Bedeutung schenkt, nur erreicht werden kann, wenn man durch strenge Disziplin dem übrigen Leben weniger Wichtigkeit beimisst. Und ich bin dazu bereit, mich einer mönchischen Disziplin zu fügen in Gebieten, die ich als niedriger betrachte, wenn mir bewiesen wird, dass sich die Tätigkeit freier entfalten wird in denjenigen Gebieten, die ich für höher halte. Ein Künstler benötigt nur deshalb mehr Freiheit als irgend ein anderer Mensch, weil er seinem inneren Drang mehr unterstellt ist, ich sage sogar, dass er nur deshalb Freiheit braucht, um besser zu gehorchen. Ich behaupte nicht, dass eine Einschränkung, sei es im Objekt, sei es in den Mitteln, für künstlerische Schöpfung, nicht erspriesslich oder gar notwendig ist, aber ich sage, dass mancher Künstler in sich selbst Notwendigkeiten, die hinlänglich gebieterisch sind, empfindet, so dass eine äussere Einschränkung für ihn ein Hemmnis bedeutet. Künstlern ein Programm vorzulegen, mag gut sein, es aber allen gleichartig und obligatorisch aufdrängen zu wollen, ist schlecht. Was mich bei Ausstellungen eben betrübt, ist gerade zu sehen wie viele Künstler sich mit einigen Modethemen begnügen, so manche Werke zu sehen, die von demselben Namen unterzeichnet sein könnten. Es betrübt mich, dass es nach einigen Jahren so leicht ist, von einer Malerei zu sagen : das ist Art 1912, Art 1918 oder 1925. Das beweist, dass das Werk nicht aus einem Drang des inneren Wesens des Künstlers hervorging,